

Conseil municipal du 23 septembre 2016

Démission conseiller municipal.

Le maire donne lecture au conseil de la lettre de Mme Valérie Tourny reçue le 19/09/2016 faisant état de sa démission du conseil municipal de Saint-Paulien. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Le suivant de la liste présentée par Philippe Carme est Frédéric Maigret qui déclare accepter la charge de conseiller municipal. En conséquence, le conseil municipal installe Frédéric Maigret comme conseiller municipal.

Eclairage public terrain de football.

Il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public du terrain de football honneur afin d'obtenir son homologation. La dépense estimée par le syndicat départemental d'énergie (SDE) s'élève à la somme de 109 983.45 €. Le SDE, maître d'ouvrage, prend à sa charge 45 % de la dépense, le reliquat soit 60490.90 € restant à la charge de la commune. Le conseil approuve le projet.

Déconnexion eaux pluviales réseau d'assainissement secteur Choubert

Le maire rappelle la délibération du 9 décembre 2015 sollicitant des subventions en vue de réaliser cette déconnexion. L'agence de l'eau octroie une aide de 93565.52 €, celle du département sera calculée en fonction des résultats de l'appel d'offres. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 210.814 € mais le projet, situé en zone archéologique pourrait générer des contraintes. Le conseil approuve le coût des travaux et charge le maire de négocier au mieux auprès des services de la DRAC.

Réhabilitation réseau assainissement quartier du Haut-Solier.

Après estimation des travaux le coût des travaux ressort à la somme de 292 760.23 € pour le séparatif des réseaux eu/ep et pour l'AEP à 56 481.50 € soit un total de 349 241.73 € hors aménagement des voies, pavage-caniveaux et espaces.

La mission de maîtrise d'œuvre étant de 15 445 € HT. L'aide attendue de l'agence de l'eau est de 127 030.56 € après notification du marché de l'entreprise retenue, l'aide départementale sera connue sur présentation du marché non signé et basée sur un plafond commun avec l'Agence de bassin Loire Bretagne.

Le conseil approuve le projet.

Création servitude passage EUREA COOP

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 15/07/2016 entérinant l'échange avec la SAS Arvel d'une bande de terrain de 6 mètres en contrepartie d'une partie de la voie de circulation traversant leur propriété, sur la ZA de Nolhac ainsi que la création

d'une servitude de passage d'environ 6 mètres, sur la parcelle appartenant à Eurea Coop, permettant de rejoindre la voie de circulation principale, en remplacement de la bande de circulation cédée à ARVEL. Le conseil, donne son accord pour la régularisation des actes ci-dessus désignés en la forme administrative et désigne la société ACTIF de Brives Charensac pour une assistance à la rédaction de ces actes administratifs.

Ventes de terrains Z.A. de Nolhac.

Le conseil donne son accord pour des ventes de terrains à :

M. Emmanuel Gaucher le lot 35 d'une superficie d'environ 1 749 m²

La société SCI Chabru représentée par M. Jérôme Chalaye une parcelle de 5 467 m²

L'entreprise As de Trèfle.

Classement de parcelles sans maîtres.

Le maire fait état au conseil de l'arrêté préfectoral n° 2016/122 du 31/05/2016 fixant la liste des immeubles présumés sans maîtres sur le territoire de la commune de Saint-Paulien. Dans un délai de 6 mois à compter des mesures de publicité, soit au plus tard le 30/12/2016, et sans revendication d'éventuels propriétaires, la commune notifiera donc au préfet de Haute-Loire la présomption de bien présumé sans maître pour les parcelles cadastrées section AT 90, AW 376, BE 338 et BL 429. Le conseil approuve la procédure visant à classer ces biens sans maîtres.

Modification durée du temps de travail.

Sur proposition du maire, le conseil municipal donne son accord pour l'augmentation du temps de travail de Mme Blazy de 24h33 à 25 h/hebdomadaire.

Suppression régie de recettes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de résilier la régie des droits de pesage et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tous documents nécessaires à cette clôture à la fin de l'exercice 2016.

Aménagement quartier des Pas Perdus. Déconstruction.

Une consultation d'entreprises spécialisées a été lancée auprès de 3 entreprises. Une seule s'est déplacée sur site. Son offre d'un montant HT de 77 000 € pourrait être revue à la hausse pour 6 400 € HT en cas de présence d'amiante dans les plaques qui recouvrent le garage. Le conseil donne son accord pour confier la démolition des immeubles à la société SDRTP de Montregard ainsi que pour faire réaliser la consolidation des murs mitoyens par l'entreprise Chalendard pour un montant de 6500 €.

Aménagement quartier des Pas Perdus. Subventions.

Après l'exposé du maire présentant les possibilités de subvention de la région (AURA), le conseil entérine le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Démolition		Soutien à l'investissement public local (25 % espéré)	117 278 €
Etudes techniques déconstruction	3 205 €		
Travaux de démolition	198 380 €		
Aménagement		Intervention régionale AURA en faveur de l'investissement des centres bourgs (estimation)	243 816 €
Achat terrain pour parking	30 000 €		
Travaux d'aménagement	309 957 €	Autofinancement commune	248 448 €
Missions de Maitrise d'œuvre (estimation)	37 000 €		
Dépenses imprévues	31 000 €		
TOTAL	609 542 €	TOTAL	609 542 €

Aménagement entrée du bourg.

Le maire rappelle au conseil la décision du 20/07/2016 entérinant les études d'aménagement de sécurité de l'entrée sud du bourg, dans sa partie située en agglomération, réalisé par le cabinet AB2R. Le conseil entérine le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT°)	
Mission de Maitrise d'œuvre (estimation)	7 497.00 €	Intervention régionale AURA en faveur de l'investissement des bourgs centres	33 238.00€
Travaux d'aménagement	7 5 598.20 €		
TOTAL	83 095.20 €	TOTAL	83 095.20 €

Télégestion et réseaux

Le maire rappelle au conseil les délibérations du 9 décembre 2015 (2015.66) et 18/01/16 (2016.01) sollicitant les subventions au titre de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et du Conseil Départemental et approuvant le DCE pour les travaux de réfection des conduites sur les réseaux AEP (zoubiroux, marcilhac, le maupas), (EU

déversoir orage les Ribbes) et l'uniformisation du système de télégestion de l'ensemble des ouvrages de la commune avec traitement des réservoirs.

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres a validé le choix des entreprises :

Lot 1 - Télégestion électromécanique et désinfection

Entreprise retenue CEGELEC pour un montant HT de 136 146.81 € HT (solution de base + variante)

Lot 2 – Terrassement et Réseaux

Entreprise retenue M2I SOVETRA pour un montant HT de 128 891.20 €

le conseil prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres et valide les marchés pour un cout total HT de 265 038.01 € (soit un gain par rapport à l'estimation des travaux de l'ordre de 28 %)

Décision modificative 2/2016.

Investissement		
Comptes budgét.	Augmentation DEPENSES	Augmentation RECETTES
R 1321 fond aide à l'investissement		117 278
R1322 région (marraines républicaines)		2 000
R 1641 emprunt prévisionnel complément		9 557
D 2111 RESERVE TERRAIN CCPA	31 837	
D2151 AV P JULIEN MARCHE ET MISSION MO	19 618	
D21534 BT MT ECLAIRAGE STADE	50 000	
D2181 GROUPE SCOL GTB ECOLE	9 380	
D 2158 MAT MOB EQUIPEMENT MEDICAL ET EQUIP CANTINE	18 000	
Total	128 835	128 835

Le conseil adopte à l'unanimité, les décisions modificatives du budget général.

Questions diverses.

Informations données par le maire.

La Fédération de l'association ADMR est à la recherche de locaux. Une proposition leur a été faite pour intégrer les locaux de l'ancienne usine Bongiraud. Leurs besoins seraient d'environ 100 m².

Une famille de réfugiés devrait être prochainement accueillie sur la commune. Cet accueil est mis en place par le conseil paroissial.

Deux nouvelles manifestations sont prévues dans la grande halle : Le challenge régional handisport de sarbacane le 19 novembre 2016 organisé par l'association handisport du Puy-En-Velay et une exposition féline organisée par le Catclub

Auvergne Rouergue les 26 et 27/11/2016 avec de nombreuses animations pour les enfants.

Obtention d'une subvention de 2 000 € pour le projet déposé par la commune au nom de la commission intercommunale du Droit des femmes. Ce projet intitulé « les marraines républicaines » a pour objet de recueillir les témoignages de femmes du territoire ayant voté pour la première fois en 1945.

Trois élèves de gestion des entreprises et administrations préparant un DUT sur Clermont sollicitent l'autorisation de réaliser un dépliant en anglais présentant la commune. Isaline Ribeyre a présenté ce projet au conseil.